



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 186-2022

Édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

1. AVIS est donné que le projet de règlement 186-2022 a été adopté lors de l'assemblée du 11 janvier 2022 et qu'à la prochaine assemblée du conseil qui sera tenue le 1er février 2022, à 19 h, à la salle du conseil au 77, rue Saint-Pierre, le règlement 186-2022 sera présenté pour adoption.
2. Le but visé par le règlement 186-2022 est de se conformer aux exigences de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* qui stipule qu'à la suite de toute élection générale le conseil municipal doit adopter à nouveau son Code d'éthique et de déontologie, avec ou sans modification.
3. L'avis public est donné, à Saint-Pie, le 20 janvier 2022

par

Annick Lafontaine
Greffière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT
186-2022**

Je, soussignée, ANNICK LAFONTAINE, greffière de la Ville de Saint-Pie, certifie avoir publié l'avis public ci-haut mentionné dans le journal municipal L'Écho de ma Ville, dans l'édition du 20 janvier 2022, distribué sur tout le territoire de la municipalité et sur le site internet de la Ville.

En foi de quoi, je signe le présent certificat en date du 20 janvier 2022.

Annick Lafontaine
Greffière